




## INFOS COMPLÉMENTAIRES ?

Le code de la route :  
[www.code-de-la-route.be](http://www.code-de-la-route.be)  
Le règlement général de police :  
Voir le site internet de votre commune ou  
[www.police-paysdeherve.be](http://www.police-paysdeherve.be) rubrique RGP

### Contacts :

 [www.police-paysdeherve.be](http://www.police-paysdeherve.be)  
 [www.facebook.com/policepaysdeherve/](https://www.facebook.com/policepaysdeherve/)  
 087/343.511  
 MyPolice-Belgium



## Le RAVEL - Un espace de CONVIVIALITE pour tous !



## Recette pour que votre balade sur le RAVEL reste paisible et conviviale

- À vélo, munissez-vous d'une sonnette audible et fixez-la sur votre vélo (obligatoire).
- A l'approche de piétons, annoncez-vous en faisant usage de votre sonnette.
- Adaptez votre vitesse en fonction des autres usagers (maximum 30km/h).
- En promenade, tenez votre chien en laisse.
- Ayez toujours votre matériel de ramassage avec vous.
- Ne laissez aucune déjection de votre chien sur l'espace public.
- Portez attention aux panneaux de signalisation.
- Ralentissez, voire arrêtez-vous, lors de croisement avec des routes. Vous n'êtes pas toujours prioritaire.
- N'entrez pas la circulation des autres usagers.
- Abstenez-vous d'y circuler avec des tricycles, quadricycles dépassant 1 m de large ainsi qu'avec des attelages. En effet, ils n'y sont pas autorisés.
- Pour finir, ajoutez de l'attention, une touche de tolérance et un soupçon de bonne volonté.

## Et pour les réfractaires ?

En cas de négligence ou de non-respect, une amende allant jusqu'à **500 euros** pourra être infligée.

En cas d'accident, votre responsabilité pourra être engagée avec le risque que les assurances se retournent contre vous.

